

**Bureau du 15 septembre 2003**

**Décision n° B-2003-1575**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation de dépôt du permis de construire par la ville de Vénissieux rue Léo Lagrange et avenue Jean Cagne et par les sociétés Axiade et Keops avenue d'Oschatz sur des tènements communautaires**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la dissolution de la ZUP des Minguettes, la Communauté urbaine a acquis en 1994 divers terrains situés rue Léo Lagrange appartenant à la SERL.

Parmi eux, les parcelles numéros C 1981 et C 1947 composant en partie un parc de stationnement communautaire ont été déclassées par décision du Bureau du 2 juin 2003 à la suite d'une demande de la ville de Vénissieux.

En effet, la ville de Vénissieux envisage de construire un équipement bois énergie pour le chauffage urbain. A ce titre, et avant que ne soient définies les modalités de cession dudit terrain, il conviendrait d'ores et déjà que la ville de Vénissieux puisse déposer une demande de permis de construire.

Par décision du Bureau du 2 juin 2003, la parcelle numéro E 1768 faisant actuellement office de parc de stationnement pour le cinéma Gérard Philippe a été déclassée. Le cinéma devant être déplacé pour permettre la construction d'une école de musique par la ville de Vénissieux, celle-ci sollicite une demande de permis de construire sur ladite parcelle.

La Communauté urbaine a aussi acquis, en juin 1994, les terrains de l'îlot Démocratie appartenant à l'OPHLM de la communauté urbaine de Lyon. Aujourd'hui, dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Monmousseau-Herriot-Démocratie, deux sociétés, Axiade et Keops, ont été chargées d'étudier la possibilité de réaliser une offre nouvelle en matière de mixité de logements : locatifs et accession.

La première tranche de ce projet est située le long de l'avenue d'Oschatz, côté sud, sur l'ancien tènement de Démocratie. Elle prévoit la construction d'environ 75 logements par les sociétés Axiade et Keops, conformément au protocole de renouvellement urbain approuvé par le conseil de Communauté lors de la séance du 7 avril 2003.

A ce titre et avant que les modalités de cession de terrain ne soient définies, il conviendrait d'ores et déjà, d'autoriser les sociétés Axiade et Keops à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communautaires n° E 1962, E 2366, E 2351, E 2350, E 2246 ;

Vu lesdits dossiers ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 et celle en date du 7 avril 2003 ;

Vu ses décisions en date du 2 juin 2003 ;

**DECIDE**

**Autorise** la ville de Vénissieux et les sociétés Axiade et Keops à déposer une demande de permis de construire sur lesdits tènements, étant précisé que cette autorisation ne permet pas de commencer les travaux ni ne préjuge des décisions qui seront prises concernant cette cession.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,